

**DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU**

**D-2013/209**

**Programme de conservation préventive 2013. Demande de subvention et titre de recette. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La conservation préventive des œuvres, notamment dans les musées, est une discipline qui intervient sur l'ensemble des domaines qui ont ou peuvent avoir des incidences sur l'intégrité d'une collection, d'un objet ou d'une œuvre d'art et menacer à terme leur existence.

Elle concerne autant l'analyse et la gestion de l'environnement, les facteurs de prédation et de risque, la manipulation, les conditions de stockage ou de présentation, que la connaissance matérielle des œuvres. Elle constitue, avec les procédures d'inventaire et de récolement, une composante essentielle de la gestion des collections, intégrée dans les projets scientifiques et culturels des musées.

Soucieuse de cette problématique, la Ville de Bordeaux a initié, depuis 2001, un programme pluriannuel de conservation préventive des œuvres de ses musées.

En 2013, une nouvelle phase de ce programme va porter essentiellement sur l'acquisition de mobilier et de matériel de conservation : capteurs de climat, lampes de constat d'état, rayonnages, congélateur, luxmètre, meuble à plans.

Le coût de l'ensemble de ces opérations s'élève à environ 15 000 €. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de l'exercice en cours. La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait subventionner ce programme à hauteur de 7 600 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- signer tous les documents afférents
- émettre un titre de recette correspondant à la somme allouée

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/210**

**Base sous-marine. Exposition photographique Samer MOHDAD. Ventes de différents ouvrages. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Base sous-marine présente, dans le cadre du cycle des « *Photographes pour l'histoire* », une exposition des photographies et vidéos de Samer MOHDAD, artiste visuel d'origine libanaise, du 6 avril au 19 mai 2013, intitulée « *Visions accomplies : les Arabes* ».

A travers 25 ans de reportage Samer MOHDAD a fixé des moments du quotidien pour les mémoriser et éclairer leur lecture. Du Liban au Yémen, de l'Arabie Saoudite à l'Iran, de l'Égypte à l'Algérie, toutes ces visions nous permettent de voir le monde arabe en pleine mutation, ainsi que sa richesse culturelle.

Toutes ces images ont été réunies dans plusieurs ouvrages : « Mes Arabies », « Assaoudia XXIème Siècle » et « Beyrouth Mutation » paru en mars 2013.

Il a été demandé à la Librairie DECITRE de procéder à un dépôt de 5 exemplaires de chacun de ces livres pour la vente durant le temps de l'exposition.

La Librairie DECITRE consent une remise de 9% du prix de vente au public.

Un réassortiment est prévu en cas d'épuisement de stock avant la fin de l'exposition.

Le prix de vente au public est de :

- |                       |             |
|-----------------------|-------------|
| - Mes Arabies         | 40,10 euros |
| - Assaoudia :         | 49,70 euros |
| - Beyrouth Mutation : | 35,00 euros |

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter ce dépôt et à appliquer ces tarifs.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/211**

**Musée des Beaux-Arts. Prêt d'oeuvres pour l'exposition Odilon Redon 'Les origines de la fantaisie'. Dépôt d'oeuvres de l'Académie Nationale des Sciences, des Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Conventions.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux-Arts a été sollicité pour prêter trente-six œuvres de sa collection, dont 12 dépôts du musée d'Orsay, pour une exposition itinérante au Japon, du 20 avril au 23 décembre 2013. Les Archives municipales, le Jardin botanique et l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux prêtent également et respectivement : 1 gravure anonyme de Bordeaux, 3 planches de dessin de Clavaud et une photographie de Chicard, et 2 aquarelles de Gorin.

Cette exposition intitulée *Odilon Redon, les origines de la fantaisie* organisée par White International Ltd, va être présentée dans quatre grands musées japonais (Sompo Japan Museum de Tokyo, Shizuoka City Museum, Museum of Fine Arts de Gifu, Niigata City Art Museum).

L'exposition se propose de présenter l'œuvre d'Odilon Redon, en partenariat avec le Museum of Fine Arts de Gifu, propriétaire aussi d'un très important fonds d'œuvres de l'artiste. Elle permet également de montrer la richesse de la collection du musée en œuvres de ce grand peintre bordelais.

Deux conventions régissent les obligations de la Ville de Bordeaux, d'une part, avec White International Ltd pour le prêt des œuvres et, d'autre part, avec l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour le dépôt des 2 aquarelles.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions,
- à émettre un titre de recette de 40 000 euros en compensation des dépenses engagées par la ville pour cette exposition

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération 211 concerne un prêt appartenant à la collection permanente du Musée des Beaux Arts pour une exposition itinérante qui intéressera au Japon 4 musées nationaux.

Cette exposition est associée non seulement à d'autres institutions de la Ville de Bordeaux, je pense au Jardin Botanique et à l'Académie Nationale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux, mais aussi au Musée d'Orsay.

Cette délibération est en définitive une régularisation parce que la négociation a été longue entre Bordeaux, Orsay et le Japon et la liste des œuvres devant faire l'objet de ces expositions a été très tardivement arrêtée.

Bien sûr les termes de la convention eux-mêmes ont été respectés qu'il s'agisse de l'emballage et du transport à la charge de l'emprunteur, mais aussi de l'assurance dite « clou à clou » qui a été prise en charge par l'emprunteur et qui est précisée œuvre par œuvre dans la délibération quant au coût et à l'estimation de ces œuvres.

En contrepartie il sera versé à la Ville de Bordeaux 40.000 euros qui compenseront les dépenses engagées par la Ville de Bordeaux pour la tenue de cette exposition.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Nous votons cette délibération. Nous nous félicitons du fait que notre collection Odilon Redon va pouvoir voyager dans 4 musées à travers le Japon durant 8 mois.

Nous avons à l'occasion de cette délibération découvert dans la convention - je ne sais pas si c'est M. DUCASSOU qui a personnellement insisté dans ce sens-là - l'article 2 paragraphe 8 qui nous a semblé particulièrement intéressant puisqu'il est prévu dans cet article que l'emprunteur, c'est-à-dire les autorités japonaises en l'occurrence, devront couvrir les risques liés aux tremblements de terre et aux catastrophes naturelles ou industrielles.

Il est évident qu'en lisant cette convention nous avons pensé que le rédacteur de cette convention avait pensé à tout, non seulement au rayonnement artistique de la Ville de Bordeaux à travers Odilon Redon, mais aussi aux rayonnements radioactifs d'une partie du territoire japonais directement victime, peut-être, de cet accident industriel et naturel auquel vous faites allusion dans les précautions liées à la convention. Donc nous sommes heureux de profiter de cette délibération si complète, y compris sur ce terrain-là, pour penser avec émotion aux victimes de cet accident nucléaire majeur.

Permettez-nous d'avoir une pensée émue que vous pouvez sans doute partager avec nous vis-à-vis des nombreuses victimes actuelles et futures, puisque, vous le savez sans doute comme moi, le site reste vulnérable. Il y a encore eu des problèmes très récemment.

Un dernier mot. Cette délibération nous entraîne, sans doute malgré elle, à parler du nucléaire et de ses dangers. Au-delà de la pensée émue que nous pouvons partager vis-à-vis des victimes japonaises, nous pouvons également avoir une pensée tout aussi émue pour des victimes qui nous sont plus proches. Je pense par exemple à un salarié de la centrale nucléaire du Blayais qui, il y a de cela 10 jours, a été victime d'une irradiation nucléaire. Cette irradiation a été considérée, même si cela a été discrètement couvert par les médias, comme un événement significatif pour la radioprotection qui a été classé au niveau 2 de l'échelle INES qui en compte 7.

Excusez-moi d'avoir profité de cette délibération, mais reconnaissez que vous m'y avez peut-être un peu amené malgré vous, pour rendre cet hommage aux victimes japonaises et également au salarié de la centrale nucléaire du blayais.

**M. LE MAIRE.** -

Dont acte. Mais ça ne vous empêche pas de voter pour le prêt des œuvres d'Odilon Redon.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX  
CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain Juppé, son maire, habilité aux fins des présentes par délibération D 20080169 en date du 21 mars 2008, reçue en préfecture le 21 mars 2008, ci-après dénommée « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

D'une part,

Et

White International Relations Co. Ltd , Shinyurakucho Bldg, 1-12-1 Yurakucho Chiyoda-Ku Tokyo, 100-00006, Japon, représenté par Monsieur Hajime Nonaka, Président. ci-après dénommée «White International Relations Co. Ltd».

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I : objet**

La « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts » prête à l'institution White International Relations Co. Ltd quarante-trois (43) œuvres suivant la liste jointe en annexe de la présente convention de prêt. Cette liste remplace les feuilles de prêts des œuvres et mentionne la valeur d'assurance de chacune.

Pour l'exposition

« *Odilon Redon, les origines de la fantaisie* »

qui aura lieu en quatre étapes au Japon :

Tokyo, Sompo Japan Museum of Art, du 20 avril au 23 juin 2013

Shizuoka City, Shizuoka City Museum of Art, du 29 juin au 25 août 2013

Gifu City, The Museum of Fine Arts, Gifu, du 3 septembre au 27 octobre 2013

Niigata City, Niigata City Art Museum, du 2 novembre au 23 décembre 2013

**ARTICLE II : conditions**

1) Pour les présentes, les démarches, les documents et courriers sont adressés à Monsieur le Directeur, musée des Beaux-Arts, 20 cours d'Albret, 33000 Bordeaux, France.

Ils seront en langue française.

2) Le prêt est consenti pour les seules institutions et les seules dates spécifiées ci-dessus, qui ne peuvent être modifiées qu'en accord avec la Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts, après avis de sa commission des prêts.

3) Le prêt nécessitant des dépenses particulières de gestion, celles-ci incombent à l'emprunteur et s'élèveront à la somme de :

**quarante mille euros (40 000 euros)**

Ce montant comprend notamment la fourniture des notices et des textes pour le catalogue.

**Cette somme sera payée en une fois, au milieu de l'itinérance, soit à la fin de la 2<sup>ème</sup> étape : fin août 2013.**

Le virement sera effectué sur le compte de la Ville de Bordeaux, ouvert à la Banque de France, sous le numéro IBAN FR 95 3000 1002 1500 00PO 5000 177, au vu d'un avis de somme à payer adressé par la trésorerie municipale.

4) Les frais d'emballage et de transport sont à la charge de l'emprunteur. Le transporteur doit être agréé pour le transport d'œuvres d'art et les dates de départ et de retour seront fixées en accord avec le musée des Beaux-Arts de Bordeaux. Il convient pour cela de prendre contact avec ce dernier au minimum cinq semaines à l'avance.

En raison du montant global de la valeur d'assurance déclarée, les œuvres pourront être transférées dans deux expéditions aériennes différentes.

5) Le prêt est obligatoirement convoyé à l'aller et au retour, et pendant les trois transferts entre les quatre musées, aux frais de l'emprunteur, par un conservateur ou une personne habilitée par la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts. A la fin de chaque étape de l'exposition, les œuvres prêtées ne doivent être décrochées et emballées qu'en présence de ce convoyeur. L'emprunteur prend en charge tous les frais de transport et d'hébergement du convoyeur dans un hôtel confortable (petit déjeuner compris), une indemnité journalière lui assurant deux repas par jour ainsi que les frais de déplacement à l'intérieur de la ville qui reçoit l'exposition.

6) Toutes les œuvres sont prêtées encadrées et sous verre de protection. Aucune œuvre prêtée ne peut être décadrée pour quelque raison que ce soit, ni faire l'objet d'aucune intervention, sans l'accord du musée des Beaux-Arts.

7) Dans les salles d'exposition, la température doit se situer entre 18 et 21 degrés centigrades et l'humidité relative entre 50 et 60 %. Les dessins, aquarelles, gouaches et estampes devront être exposés sous un éclairage dont l'intensité ne doit pas excéder 50 lux. La sécurité des œuvres prêtées sera assurée suivant les normes en vigueur.

8) L'emprunteur souscrit à ses frais une assurance dite "clou à clou" auprès d'une compagnie solvable, reconnue par la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, selon la valeur agréée, mentionnée sur la liste des œuvres annexée à la présente convention. L'assurance devra couvrir les risques liés aux tremblements de terre, aux catastrophes naturelles ou industrielles, aux phénomènes climatiques, aux guerres, émeutes ou terrorisme. Une attestation d'assurance devra parvenir au musée des Beaux-Arts de Bordeaux avant le départ des œuvres empruntées.

9) Le service photographique du musée des Beaux-Arts de Bordeaux fournit gratuitement les clichés des œuvres prêtées. Les droits d'auteur sont à acquitter suivant les règles juridiques en vigueur. Aucune reproduction à caractère commercial (« produits dérivés ») ne peut être faite sans l'accord de la Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts (fournir un B.A.T.). En compensation des droits pour les produits dérivés, l'emprunteur s'engage à fournir un exemplaire de chaque produit dérivé.

10) En cas de dommage subi par les œuvres prêtées, l'emprunteur en informe immédiatement le musée des Beaux-Arts et ne peut intervenir qu'avec l'accord écrit de celui-ci. Au besoin, les frais de déplacement d'un restaurateur du Musée ou d'une personne habilitée, seront pris en charge par l'emprunteur.

11) Le catalogue de l'exposition est envoyé dès sa parution au musée des Beaux-Arts de Bordeaux en quinze exemplaires (contributeurs, archives, dons, dossiers d'œuvres et documentation).

12) Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux se réserve le droit de retirer les œuvres prêtées, même en cours d'exposition, si l'emprunteur contrevient aux conditions indiquées ci-dessus.

13) Pour les douze œuvres déposées par le musée d'Orsay au musée des Beaux Arts de Bordeaux, l'emprunteur prendra en charge directement auprès du service des prêts du musée d'Orsay toutes les démarches administratives ou les frais afférents à ces œuvres (restauration, mise sous verre, caisson de protection).

14) Pour les œuvres prêtées par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux, l'emprunteur prendra à sa charge les démarches administratives et les frais afférents à ces œuvres (restauration, mise sous verre, caisson de protection).

**ARTICLE III : durée**

La présente convention est prévue pour la durée du prêt des œuvres, tel que prévu à l'article I, y compris les délais de transports.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un délai de un (1) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

**ARTICLE IV : litiges**

La loi française s'applique à cette convention.

Cette convention est rédigée en langue française.

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE V : élection de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex,

pour White International Relations Co Ltd, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre exemplaires originaux,

A Bordeaux et à Tokyo, le

**Pour la Ville de Bordeaux**

**Pour White International Relations Co Ltd**

## ANNEXE

### EXPOSITION Japon 2013

« Odilon Redon, les origines de la fantaisie »

Tokyo, Sompo Japan Museum of Art, 20 avril - 23 juin 2013

Shizuoka City, Shizuoka City Museum of Art, 29 juin - 25 août 2013

Gifu City, The Museum of Fine Arts, Gifu, 3 septembre - 27 octobre 2013

Niigata City, Niigata City Art Museum, 2 novembre - 23 décembre 2013

### 36 ŒUVRES RELEVANT

#### DES COLLECTIONS DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

Les dimensions des œuvres sont avec cadre et en centimètres, hauteur x largeur x épaisseur.

#### **Odilon REDON (1840-1916)**

##### **8 Dessins et estampes**

1° - *Le Liseur*, lithographie, 85,5 x 65,5 x 4, Bx 1961.4.1

50 000 €

2° - *Moulin en Bretagne*, pastel, 45,3 x 58,3 x 4, Bx 1963.5.1

250 000 €

3° - Scène religieuse : *Christ et apôtres*, mine de plomb, 45,3 x 58,3 x 4, Bx 2003.3.1

20 000 €

4° - *Christ et la Samaritaine*, 1916, pinceau et encre de Chine sur papier, 58,3 x 45,3 x 4,

Bx 2010.5.1

25 000 €

5° - *La Peur*, 1916, eau-forte, 45,3 x 58,3 x 4, Bx D 2005.1.197

30 000 €

6° - *Paysage du Médoc*, 1916, fusain, pinceau et encre noire, 60 x 71 x 3, Bx D 2005.1.202

150 000 €

7° - *Le Chevalier mystique*, 1916, fusain et pastel, 112 x 90 x 7,5, Bx E 1756

500 000 €

8° - *Hommage à Goya. Planche V. Un étrange jongleur*, lithographie, 58,3 x 45,3 x 4,

Bx E 1859

20 000 €

##### **18 Peintures**

1° - *Les Barques*, huile sur toile, 69 x 96,3 x 6,5, Bx 1961.9.1

400 000 €

2° - *L'Homme ailé*, huile sur papier, 65 x 74,5 x 4,1, Bx 1961.9.2

500 000 €

3° - *La Mer à Morgat*, huile sur toile, 60,2 x 87 x 6, Bx 1985.2.1

400 000 €

4° - *Paysage de Venise*, 62,5 x 77,5 x 3, Bx E 1829

400 000 €

5° - *Le Char d'Apollon*, huile et pastel, 121,2 x 102,5 x 5, Bx E 1830  
700 000 €

6° - *Les Croisés*, huile sur toile, 41,3 x 55,4 x 4,5, Bx E 1873  
150 000 €

7° - *La Prière, visage, fleurs*, huile sur toile, 50,5 x 42,5 x 6,5, R.F. 1948.17  
300 000 €

8° - *Fantasmagorie*, huile sur carton, 38,6 x 43,5 x 8, R.F. 1948.17.2  
150 000 €

9° - *Bouquet de fleurs au mimosa*, huile sur carton, 60 x 46,5 x 7, R.F. 1961.5  
610 000 €

10° - *Copie d'après la Grèce sur les ruines de Missolonghi de Delacroix*, huile sur toile, 74,6 x 61,3 x 9,5, R.F.1984.36  
155 000 €

11° - *Autoportrait en buste*, huile sur toile, 73 x 59,7 x 5, R.F. 1984.38  
400 000 €

12° - *Petite fille tricotant*, huile sur toile, 55,5 x 40 x 4, R.F.1984.43  
150 000 €

13° - *Roland à Roncevaux*, huile sur toile, 74,5 x 63,6 x 8,5, R.F. 1984.47  
600 000 €

14° - *Portrait de jeune fille sur fond d'arcatures*, huile sur toile, 83 x 65 x 6,5, R.F.1984.59  
800 000 €

15° - *La Liseuse*, huile sur papier marouflée sur toile, 73 x 63 x 5, R.F.1984.61  
500 000 €

16° - *Vierge*, huile sur toile, 65 x 84 x 7,5, R.F.1984.62  
500 000 €

17° - *L'Automne en Médoc*, huile sur toile, 45 x 53,2 x 5,3, R.F.1984.71  
350 000 €

18° - *Rue à Saint-Georges-de-Didonne*, huile sur toile, 39,2 x 43,2 x 3,3, R.F.1984.84  
150 000 €

## **7 Rodolphe BRESLIN**

1° - *Bataille dans une bataille rocheuse*, eau-forte, 45,3 x 58,3 x 4, Bx 2010.3.5  
5 000 €

2° - *Je porte cette pierre depuis cinquante ans*, lithographie, 58,3 x 45,3 x 4, Bx E 1863  
5 000 €

3° - *Je porte cette pierre depuis cinquante ans*, lithographie, 58,3 x 45,3 x 4, Bx D 2005.1.169  
5 000 €

4° - *La Comédie de la mort*, lithographie, 58,3 x 45,3 x 4, Bx D. 2005.1.200  
4 000 €

5° - *Le Bon Samaritain*, lithographie, 85,5 x 65,5 x 4, Bx E 854  
5 000 €

6° - *Le Chasseur surpris par la mort*, eau-forte, 58,3 x 45,3 x 4, Bx E 1646 bis 1  
5 000 €

7° - *La Mère et la mort*, eau-forte, 58,3 x 45,3 x 4, Bx E 1646 bis 2  
4 000 €

## **2 Ambroise-Louis GARNERAY**

*Première vue de Bordeaux. Prise du pont près de la Bastide*, lithographie, 65,5 x 85,5 x 4, Bx 2002.00.52  
2 500 €

*Seconde vue de Bordeaux. Prise des Chartrons*, lithographie, 65,5 x 85,5 x 4, Bx E 812  
2 500 €

## **1 Stanislas GORIN**

*Embarquement d'Abd-El-Kader*, aquarelle, 45,5 x 58,5 x 4, Bx 2009.5.1  
10 000 €

## **7 ŒUVRES NE RELEVANT PAS DES COLLECTIONS DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX**

### **ANONYME**

*Vue de Saint-Seurin*, lithographie, 29,2 x 34,5 cm dimensions sans cadre,  
Bordeaux, Archives municipales  
Inv. XIX-G/8  
1 500 €

### **E. CHICARD**

*Portrait d'Armand Clavaud*, photographie, 85,5 x 65,5 x 4, Bx D 2013.1.1  
Bordeaux, Jardin botanique  
2 200 €

### **Armand CLAVAUD (1828-1890)**

Planche n° 5, dessin, 65,5 x 85,5 x 4, Bx D 2013.1.2  
Bordeaux, Jardin botanique  
3 000 €

Planche n° 30, dessin, 85,5 x 65,5 x 4, Bx D 2013.1.3  
Bordeaux, Jardin botanique  
3 000 €

Planche n° 51, dessin, 85,5 x 65,5 x 4, Bx D 2013.1.4  
Bordeaux, Jardin botanique

3 000 €

**Stanislas GORIN (1824-1874)**

*Incendie en mer*, aquarelle, 92 x 114 x 4,5, Bx D 2013.2.1

Bordeaux, Académie nationale des Sciences, Belles Lettres et Arts

7 000 €

*Une ferme dans les landes*, aquarelle, 74,5 x 87 x 3,5, Bx D 2013.2.2

Bordeaux, Académie nationale des Sciences, Belles Lettres et Arts

5 000 €

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX  
CONVENTION DE DÉPÔT

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain Juppé, son maire, habilité aux fins des présentes par délibération D 20080169 en date du 21 mars 2008, reçue en préfecture le 21 mars 2008, appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

Et

L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux, représentée par Madame Séverine Pacteau de Luze, Secrétaire Perpétuel, appelée ci-après « l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux ».

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : Objet

L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux propose de déposer au musée des Beaux-Arts 20, cours d'Albret 33000 Bordeaux, sans contre partie financière, dans le cadre de l'exposition *Odilon Redon, les origines de la fantaisie* qui se tiendra du 20 avril au 23 décembre 2013 au Sompō Japan Museum of Art de Tokyo, Shizuoka City Museum of Art de Shizuoka, au Museum of Fine Arts de Gifu et Niigata City Art Museum les deux œuvres de Stanislas Gorin (1824 - 1874) lui appartenant :

- *Incendie en mer*

Signé en bas à droite : S. Gorin

Aquarelle 48 x 70 cm (sans cadre)

Bx D 2013.2.1

Valeur d'assurance : cinq mille euros (5 000 €)

- *Une ferme dans les landes*

Signé en bas à gauche : S. Gorin

Aquarelle 42 x 55 cm (sans cadre)

Bx D 2013.2.2

Valeur d'assurance : cinq mille euros (5 000 €)

ARTICLE II : Conditions

1) La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à prêter les deux œuvres déposées par l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour l'exposition citée à l'article I de la présente convention.

2) L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux cède ses droits de reproduction à la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts pendant toute la durée du prêt.

3) La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à assurer elle-même les œuvres déposées suivant leur valeur agréée. En cas de prêt, l'emprunteur devra fournir un certificat d'assurance tous risques, type « clou à clou », pour les valeurs agréées citées à l'article I.

4) La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à restituer les œuvres mises en dépôt à la simple demande de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux par lettre recommandée avec AR, dans un délai de deux mois (2 mois).

5) La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à faire restaurer à ses frais, sous le contrôle de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, la (ou les) œuvre(s) déposée(s) qui aurait(ent) subi un dommage provenant de son fait. En cas de prêt, l'emprunteur aura à sa charge les frais éventuels de restauration.

6) Les clichés et toutes les mentions figurant sur les cartels, cartes postales, affiches, signets, catalogue, autres publications et produits dérivés devront porter la mention « Dépôt de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux au musée des Beaux-Arts de Bordeaux ».

7) La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à inscrire chaque œuvre déposée sur le registre d'inventaire des dépôts prévu à cet effet.

8) A la fin du dépôt, la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à restituer les œuvres déposées dans un délai de deux mois (2 mois). Les éventuels frais de transports et d'emballage (tamponnage) seront à la charge de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, uniquement jusqu'au domicile de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, décrit sur la présente convention.

#### ARTICLE III : Durée

La présente convention est prévue pour une durée de un (1) an. Elle pourra être renouvelée, avec l'accord des deux parties.

Elle pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de un mois (1 mois). La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts conserve un délai de deux mois (2 mois) pour la restitution des œuvres.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

#### ARTICLE IV : Modification

Toute modification de cette convention devra faire l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE V : Litiges

La présente convention est rédigée en français.

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes sera porté en tant que de besoin devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### ARTICLE VI : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Rohan, 33000 Bordeaux

Pour l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires  
à Bordeaux, le

L'Académie nationale des Sciences,  
Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

La Ville de Bordeaux

**D-2013/212**  
**Modification du nom du musée des Arts Décoratifs.**  
**Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ouvert en 1955, le musée des arts décoratifs a été restructuré dans les années 80 par l'acquisition puis la mise en valeur des éléments qui constituent le patrimoine bordelais en matière d'arts décoratifs. D'importantes pièces ont rejoint ses collections, notamment des pièces du groupe Memphis, mouvement de design et d'architecture créé à la même époque, mais aussi des pièces de designers bordelais ayant acquis une renommée internationale. En 2010, le musée a consacré de nouveaux espaces permanents au XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècles : Art nouveau autour de 1900, Art déco des années 20-30 et espace Design. Ces évolutions se sont accompagnées d'une ambitieuse politique d'expositions.

Aujourd'hui le Musée des Arts Décoratifs conforte une orientation scientifique et culturelle qui vise à faire de cet établissement un réel lieu de diffusion de la culture du design en France, tout en maintenant le niveau d'exigence en matière d'arts décoratifs et en continuant à enrichir et à mettre en valeur les collections des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Afin de conforter cette orientation de l'identité du musée, il est proposé de faire évoluer le nom du Musée des Arts décoratifs de Bordeaux en *Musée des Arts décoratifs et du Design*.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à substituer l'appellation *Musée des Arts décoratifs et du Design* à celle de *Musée des Arts décoratifs* et à entamer toutes les démarches afférentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Cette délibération concerne la modification du nom du Musée des Arts Décoratifs de la Ville de Bordeaux.

Quelques mots. Ce musée a été ouvert en 1955. Il a été rénové en 1980 et peu à peu au fil des années il s'est enrichi d'un certain nombre de pièces notamment concernant le design et plus précisément du groupe Memphis qui présente au Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux l'une des plus importantes collections qui existent de ce groupe. Egalement des designers bordelais et aquitains de notoriété internationale sont présents dans ce musée.

Par ailleurs, à partir de 2010 de nouveaux espaces ont été organisés concernant le 20<sup>ème</sup> et le début du 21<sup>ème</sup> siècles avec l'Art Nouveau, l'Art Déco et aussi un espace Design.

C'est ainsi que depuis quelque temps Bernadette Deboisson elle-même organisait un certain nombre d'expositions autour du design. Je pense notamment à la prochaine exposition qui concerne le Design espagnol qui aura lieu à la Galerie des Beaux Arts.

D'où cette demande de par l'évolution du projet artistique et scientifique de ce musée de faire évoluer son nom vers Musée des Arts Décoratifs et du Design.

**M. LE MAIRE.** -

C'est je crois une très bonne initiative qui est dûe à la nouvelle conservatrice Mme Rubini. Mais je voudrais rendre hommage aussi au travail de Bernadette De Boysson qui avait largement déjà engagé cette évolution de ce magnifique musée trop peu connu aussi bien des Bordelais que des visiteurs.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mon intervention avait l'intention d'aller exactement dans le même sens de ce que vous venez de préciser. Je pense que c'est bien de profiter de cette occasion pour rendre hommage à Mme Deboisson qui a été une excellente conservatrice de ce petit musée qui est un des bijoux de nos musées bordelais. J'invite tous nos collègues qui ne l'auraient pas encore vu de surtout aller le visiter. Il est magnifique.

Effectivement, il était temps que nous adaptions le nom à cet enrichissement, ou à cette ouverture vis-à-vis du design.

Quand vous parlez de la nouvelle conservatrice de ce musée, peut-être pouvez-vous m'apporter une information que je n'ai pas. Il semblerait que le nouveau poste soit un poste contractuel en lieu et place de Mme Deboisson qui bien entendu était un agent titulaire pendant des années.

Vous parliez tout à l'heure d'excellent climat social, mais je crois savoir qu'une organisation syndicale, en l'occurrence la CFDT, a engagé un recours contre l'embauche d'une conservatrice contractuelle en lieu et place d'un agent titulaire. Si vous pouviez m'en dire un peu plus à ce niveau-là je serais preneur de l'information.

Enfin, permettez-moi aussi, puisque c'est la dernière fois que j'interviens dans le domaine de la politique culturelle, d'être également consensuel avec vous, Monsieur le Maire, pour vous dire que nous avons été vraiment ravis de voir ce matin en ouvrant le journal Sud-Ouest - c'est la deuxième fois qu'on y fait allusion au cours de ce Conseil Municipal, mais c'est une information autre qui nous était donnée - l'accord que vous venez de donner à la requête de Michel Suffran pour qu'une œuvre d'art évoque Jean de la Ville de Mirmont.

Il y a déjà une rue de Bordeaux...

**M. LE MAIRE.** -

La rue existe déjà. Il s'agit d'un monument, ou en tout cas d'un geste...

**M. HURMIC.** -

Oui, la rue existe déjà, mais je crois que c'est le père qui était Conseiller Municipal et même adjoint.

Donc Jean de la Ville de Mirmont mérite quant à lui largement que la Ville de Bordeaux lui rende un hommage très appuyé.

Sachez, Monsieur le Maire, que nous approuvons totalement l'initiative que vous venez de prendre et que nous vous suivrons dans toutes les initiatives futures que vous voudrez prendre pour rendre justice à ce jeune écrivain bordelais qui est mort au Chemin des Dames à l'âge de 27 ans avec une œuvre qui n'était pas très importante, mais quand même déjà de très grande qualité littéraire.

**M. LE MAIRE.** -

Je vous conseille la lecture de la dernière biographie romanesque que Jérôme Garcin vient d'écrire sur Jean de La Ville de Mirmont qui est un très joli livre.

Sur le statut de la conservatrice du Musée des Arts Décoratifs et du Design, M. DUCASSOU.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, deux mots à ce sujet. Il y a eu une déclaration de vacance puis un appel à candidature et cet appel à candidature n'est pas exclusif. Il n'y a pas un pré-requis. D'ailleurs ce n'est pas la seule à ne pas avoir le titre de conservateur dans une logique d'un emploi titulaire. Donc effectivement elle est contractuelle, comme elle l'était préalablement à l'endroit où elle était, très spécialisée, comme le Maire le disait il y a un instant, dans le domaine des Arts Décoratifs et du Design. D'ailleurs c'est dans ce domaine qu'elle a effectué jusqu'à présent sa carrière, y compris dans l'enseignement de ces disciplines.

Elle a été retenue par le jury et donc peut assumer ses fonctions de directrice du Musée des Arts Décoratifs et demain du Design.

Je répète, ce n'est pas la seule. Charlotte Laubard elle-même n'est pas titulaire de la fonction territoriale. Elle est contractuelle et gère déjà depuis quelques années le CAPC avec le succès que nous lui connaissons.

**M. LE MAIRE.** –

Merci. Je voudrais aussi signaler que nous venons de désigner, avec Mme Filippetti formellement mais avec l'accord de la Ville, le nouveau directeur du Théâtre National Bordeaux Aquitaine au terme d'une compétition pour laquelle il y a eu de très nombreux candidats. Le jury a examiné les 4 candidatures qui étaient arrivées en tête et le choix s'est porté sur Mme Catherine Marnas qui nous arrive de Marseille. C'est un choix qui a été fait unanimement par l'État, la Ville et la Région.

Je voudrais aussi me réjouir de voir que Michelangelo Pistoletto, grand artiste qui a organisé Evento n° 2, est aujourd'hui honoré par le Musée du Louvre, puisque j'ai assisté il y a quelques jours à une magnifique exposition de ses œuvres. Un parcours à l'intérieur du Musée du Louvre fait coexister ses œuvres avec la Joconde, avec la Victoire de Samothrace, avec d'autres joyaux des collections nationales.

Je crois que cela met suffisamment en exergue la qualité de ce grand artiste.

Pas d'oppositions sur le Musée des Arts Décoratifs et du Design ?

Pas d'abstentions non plus ?

Merci.

**D-2013/213**  
**Remise gracieuse de la taxe foncière due par l'association**  
**Gret Onyx. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Café Théâtre l'Onyx est un des plus vieux café-théâtre de France. Depuis plus d'un quart de siècle, il propose entre trois et cinq jours par semaine des représentations théâtrales notamment dans le répertoire de l'expression régionale.

L'association Gret Onyx qui occupait ce lieu situé dans un immeuble municipal 11-13 rue Fernand Philippard, a décidé de mettre un terme à son activité dans ces lieux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'association sollicite la Ville pour une remise gracieuse sur la somme due au titre de la taxe foncière pour l'année 2012.

Compte tenu du nombre important de matériels cédés gracieusement à la Ville par cette structure, il vous est proposé de réserver en contrepartie une suite favorable à cette demande.

Ce matériel demeure en effet impératif pour le fonctionnement du lieu et pour la continuité de son affectation à un usage culturel.

Pour ce motif, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse de 2 271 euros correspondant à la taxe foncière pour l'année 2012 due contractuellement par l'association à la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Cette délibération est une remise gracieuse de la taxe foncière due par l'association Gret Onyx qui gère depuis plus d'un quart de siècle le café-théâtre, l'un des plus anciens de France, situé dans un immeuble municipal.

Guy Suire a décidé de mettre un terme à son activité depuis janvier 2013. En contrepartie de cette remise gracieuse de la taxe foncière il cède le matériel qui est nécessaire à la poursuite du fonctionnement du lieu autour de la chanson française et du jazz.

Donc il n'y aura pas d'interruption en regard de ce qui a été autrefois un café-théâtre.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Merci Monsieur le Maire. En matière de culture il y a du bien. Vous en avez cité un certain nombre. Il y a aussi du moins bien.

En tout cas, je voudrais à partir de cette délibération dire merci à Guy Suire pour avoir fondé en 1967, puis fait vivre jusqu'en 2013 sans interruption l'Onyx, café-théâtre à Bordeaux. Ça fait 35 ans.

La plus grande exigence artistique a toujours été le principe de Guy Suire qui a monté avec le même enthousiasme des pièces d'avant-garde, mais également des clowneries comme les « Histoires bordelaises ».

Sa liberté et son exigence font de lui un exemple.

C'est parce que pendant 40 ans il a su faire rire et émouvoir que nous tirons notre chapeau devant l'artiste qu'il fut dans ce théâtre et que nous voterons cette délibération.

Mais d'autres salles vont mal à Bordeaux, on le sait, notamment en raison des travaux qui vont s'engager. Je veux parler de La Lucarne rue Carpenteyre. La aussi il y a des spectacles variés. M. Hugues MARTIN était à la première de leur dernier spectacle. Il peut confirmer la qualité du travail qui y est entrepris. Je suis aussi un spectateur assidu de la plupart des pièces.

J'ai lu dans la presse que l'Onyx allait être réservé dorénavant à la chanson et au jazz. Pendant le temps des travaux à La Lucarne, je proposerais qu'on le cède de manière provisoire à Jean-Pierre Terracol, qui est un autre grand nom du théâtre bordelais, pour qu'il le fasse vivre.

L'angoisse et le traumatisme causés par la perte que je souhaite provisoire de cette salle pourrait être surmontés par l'attribution de l'Onyx qui avait déjà pour finalité le théâtre et qui est connu et reconnu pour cela dans l'ensemble de l'agglomération.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint, que vous preniez tous les contacts nécessaires pour que ce soit matériellement et financièrement possible pour l'ensemble des parties. On a effectivement là un bâtiment municipal. Il était destiné au théâtre. Je pense qu'on peut pendant la phase des travaux rue Carpenteyre le céder à Jean-Pierre Terracol. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. J'aurais aimé que vous souligniez, M. RESPAUD, l'extraordinaire effort que fait la Ville en faveur de M. Terracol et de sa compagnie. On va lui refaire un théâtre tout nouveau. C'est un investissement considérable.

Ne prenons pas toujours les problèmes par le petit bout de la lorgnette. Peut-être que pendant les travaux il y a des difficultés, mais globalement c'est un effort considérable que nous faisons. J'aurais aimé que vous saluiez cet effort tout à fait exceptionnel.

Deuxièmement, je voudrais quand même rappeler que la façon dont l'Etat sabre aujourd'hui les subventions culturelles est sans exemple. C'est la première fois depuis 1981 que le désengagement de l'Etat est aussi spectaculaire et je n'entends aucune voix à gauche pour le dénoncer. Rien.

J'imagine 30 secondes ce qui aurait été le cas si nous avions diminué les subventions de l'ordre de 3,5%. On aurait eu un vacarme absolument extraordinaire.

Aujourd'hui silence radio sur le désengagement culturel de l'Etat qui, je le répète, est sans exemple.

(Protestations de M. RESPAUD)

**M. LE MAIRE.** -

C'est un désastre ! Vos amis sont en train de tailler dans la culture comme on ne l'a jamais fait, M. RESPAUD !

Je suis heureux de vous entendre parce que je commençais à me dire que nos Conseils Municipaux manquaient de vigueur depuis que vous avez été réduit au silence par votre groupe. M. RESPAUD.

Je vois que vous existez encore, donc je m'en réjouis.

**M. RESPAUD.** -

Je n'aime pas les répétitions... Depuis 1 an vous attaquez l'Etat, alors qu'avant c'était tout bon.

**M. LE MAIRE.** -

Jamais le gouvernement précédent n'a baissé les subventions de la culture de 3,5%. Je peux vous donner la liste des diminutions qui sont devant nous. C'est spectaculaire.

M. DUCASSOU

**M. DUCASSOU.** -

M. RESPAUD, je vais vous répondre. D'abord s'agissant de L'œil et La Lucarne nous travaillons bien sûr en relation étroite avec Fabien ROBERT et M. Terracol. C'était pas plus tard qu'il y a 10 jours. Nous travaillons aussi avec In Cité. Et très prochainement il va y avoir in situ une discussion avec lui.

Par ailleurs on ne vous a pas attendu avec Fabien Robert pour analyser la prochaine saison dite itinérante, comme l'a connue d'ailleurs le TNBA lorsqu'il y a eu une restructuration de son propre théâtre.

Mais si vous connaissez L'œil et la Lucarne, je sais que vous le fréquentez régulièrement, je pense que vous ne connaissez pas bien l'Onyx parce que vous sauriez qu'il n'y a pas de scène. C'est la particularité d'un café-théâtre, il n'y a pas de scène. Si on le dédit à la chanson française et au jazz c'est parce que c'est très intimiste et il ne peut pas y avoir de scène.

Toute la discussion qu'il y a eu avec M. Terracol c'était non seulement la taille de la scène, mais les loges et tout ce qui fait la vie d'un théâtre.

Donc rassurez-vous. L'Onyx va se poursuivre dans de très bonnes conditions. Et si on proposait à M. Terracol d'occuper transitoirement l'Onyx je suis persuadé qu'il aurait quelques difficultés à l'accepter.

**M. RESPAUD.** -

Ecoutez, vous nous faites le rapport au prochain Conseil Municipal. Proposez-lui...

**M. LE MAIRE.** -

Puis-je vous rappeler, M. RESPAUD, qu'avant de prendre la parole il faut peut-être la demander.

Je voudrais vous lire un petit tableau. Quelques éléments.

Subvention au Bruit du Frigo, 2013 par rapport à 2012 : moins 21,43%.

Subvention à Cap Sciences : moins 11,71%.

Subvention au Théâtre Jean Vigo : moins 55%.

Subvention aux Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine : moins 23%.

Glob'Théâtre : moins 14%. Etc...

Ce sont les subventions du Conseil Général de Gironde. Voilà ce que c'est que la politique culturelle du Conseil Général de la Gironde.

Alors les leçons de politique culturelle à la Ville de Bordeaux.... Maintenant... Fini.

Mme DIEZ

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, permettez-moi d'intervenir par rapport aux propos que vous venez de lancer dans cette enceinte concernant la mise sous silence de M. RESPAUD par le groupe socialiste.

En tant qu'élue municipale au sein du groupe socialiste je trouve ce procédé inconcevable. C'est une décision que nous avons prise en interne et en tant que telle vous n'avez pas à porter de jugement sur le choix que nous avons fait de la désignation à la tête de notre groupe au sein du Conseil Municipal.

Nous ne portons pas de jugement sur votre mode de fonctionnement. Je vous prierai aussi de respecter un tant soit peu notre choix !

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Allez ! Un peu de rigolade !

Personne ne m'empêchera de porter les jugements que j'ai envie de porter et je manifeste toute ma commisération à M. RESPAUD. Je persiste et je signe. C'est comme ça.

Est-ce qu'on a voté, je n'en suis pas sûr, la remise gracieuse de la taxe foncière... ?

M. RESPAUD va nous expliquer qu'il a toute sa liberté de parole, ce dont je ne doute naturellement pas. J'avais été inquiet il y a quelques instants, mais je suis rassuré.

**M. RESPAUD.** -

C'est vrai que vous prenez les affaires par le petit bout de lorgnette...

(Rires - Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Ce n'est pas nouveau. Ça ne m'étonne pas.

Je voudrais m'expliquer. En réunion des présidents de groupe ce matin je vous ai remis un courrier dans lequel je vous informais de ma décision – je dis bien de ma décision – de quitter la présidence du groupe socialiste au Conseil Municipal de Bordeaux, fonction que j'exerce depuis 10 ans à la suite du départ de Gilles Savary.

Ce fut une tâche intéressante, prenante, passionnante, car c'est toujours un plaisir de travailler pour une Ville comme Bordeaux. Mais le temps a passé. Moi j'en ai conscience, Monsieur le Maire. Ce n'est pas tout le monde ici.

Et conformément à mes principes je passe dorénavant le relais à Mathieu ROUYEYRE qui, j'en suis sûr, sera un président actif et saura donner une nouvelle impulsion à notre groupe.

Cela me permettra, parce que je reste Conseiller Municipal, d'avoir plus de temps à consacrer à l'approfondissement de ma réflexion sur les différents thèmes de notre politique qui ne sont pas à la hauteur de ce que peuvent attendre les Bordelais, notamment la culture parce que ça me tient particulièrement à cœur.

Cela me laissera aussi plus de temps pour me consacrer aux problèmes qui se posent dans le sud de Bordeaux.

Je vous ai demandé et je demande à mes collègues de prendre acte de ce changement au sein du groupe socialiste. Je les retrouverai bien entendu avec plaisir à chaque Conseil Municipal.

Mais de grâce, je ne suis pas fichu à la porte du groupe. Non, Monsieur le Maire, c'est bien à ma demande. C'est une volonté de ma part.

J'espère que vous saurez garder aux hommes la capacité d'autonomie qu'ils peuvent avoir.

En tout cas je sais bien que vous, vous ne pouvez pas imaginer à votre place de pouvoir un jour démissionner en raison de votre âge...

(Rires)

**M. RESPAUD.** -

Moi c'est le cas. Ça fait partie de mes principes. Je veux que les choses soient réglées ici.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, si on pouvait avancer ça serait bien.

Je vous fais une proposition, c'est que la question de savoir qui va occuper ce siège, on la laissera aux Bordelaises et aux Bordelais. Vous voulez-bien? C'est eux qui décideront.

Pour le reste, mes chers collègues, je vous propose de remercier M. RESPAUD de la présidence qu'il a assumée au groupe socialiste. C'est un collègue extrêmement percutant.

(Applaudissements)